

PV / MARDI, LE 26 NOVEMBRE 2024, 18H30

Légende	
Information :	(I)
Consultation :	(C)
Décision :	(D)

Membres du conseil d'établissement CSMB		Présent	
Pascal Geneviève	Parent Président	X	
Hala Jawlakh	Parent Vice-présidente	X	
Lucie Moulet	Parent	X	
Maria del Pilar Castro	Parent		X
Marie-Julie Lacroix	Parent	X	
Johanne Campeau	Parent	X	
Sophie Gauthier	Parent	X	
Ramatoulaye Ndao	Parent		X
Bruno Guérin	Enseignant		X
Jesse Turgeon	Enseignant		X
Karim Hadj-Moussa	Enseignant	X	
Angélique Soleil Lavoie	Enseignante	X	
Michèle Giguère	Enseignante	X	
Karen Marie Ménard	Enseignante		X
Charles-Étienne Martin	Enseignante	X	
Benoît Gratton	Membre de la communauté		X
Steve Lopez (Toujours ensemble)	Membre de la communauté	X	
Ioën Holland	Président des élèves		X
Charlotte Berger	Vice-président des élèves	X	
Direction de l'école			
François Millette	Directeur de l'école	X	
Substitut			
Yvon Poirier	Parent	X	
Julie Durochers			
Jacinthe Lacasse		X	
Maya Ostrofsky			
Hélène Marchand			

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

- 01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (1 min)** (D)
Hala propose et Charles-Étienne seconde
- 02. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL : (2 min)** (D)
 DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 octobre 2024

Règles de régie interne

03. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 15 octobre 2024 (10 min)

(I) – (C) – (D)

Le sujet du code vestimentaire / La direction explique que le code vestimentaire fait partie du code de vie qui est approuvé par le conseil d'établissement. Mais pour une journée comme l'Halloween, ou le ½ uniforme n'est pas exigé, la direction et l'équipe-école peuvent en décider sans avoir à demander au C.É. une résolution. Une vérification sera faite pour cela.

La direction a expliqué que pour les absences de moins de 5 jours, on n'a pas besoin du billet d'un médecin, mais qu'à partir de 5 jours ou plus, l'école a le droit de demander un billet médical.

La direction précise que, dans le cas des absences prolongées, l'école communique avec les parents sans exiger un billet et, dans le cas des absences de plus de 5 jours sans pièces justificatives ou explication, l'école se doit de faire un signalement à la DPJ; de plus, si l'élève s'absente pendant un blocage horaire, il doit présenter un billet médical.

Charlotte mentionne voir un écart entre l'année passée et cette année par rapport à la gestion des retards et des absences et leurs conséquences. La direction explique que l'école met beaucoup d'effort pour que les élèves soient à l'heure et présent à l'école et que dépendamment des niveaux, les suivis sont différents.

L'élève ne peut pas apprendre s'il n'est pas en classe; on insiste pour que l'élève soit en classe et il y a un protocole à suivre. Si l'élève est trop souvent en retard, il va être convoqué en retenue, mais s'il y a une récupération en même temps, l'élève peut y aller et la faire signer par l'enseignant, parce qu'on privilégie la récupération avant la retenue. Quand un élève arrive en retard, il perturbe la classe et dérange les élèves et c'est une perte de temps pour l'organisation de la classe.

Michèle Giguère ajoute qu'elle trouve qu'il y a une amélioration avec la centralisation des prises de retard en bas dans l'accueil.

Une proposition pour modifier le point 7 *pouvoir du président* ou ajouter une section qui nomme que le vice-président soutient le président dans ses fonctions et remplace celui-ci s'il est absent. Peut-être changer le titre pour « **président et vice-président** »

Une question est soulevée pour demander si le conseil a un pouvoir pour approuver les sorties durant la période entre le début de l'année et l'élection des nouveaux membres. La direction répond que ça fait partie de la consultation parce que l'ancien conseil d'établissement est en fonction jusqu'à l'élection de nouveau conseil et c'est dans la loi.

Adoption proposée par Marie-Julie et secondée par Michèle

04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC (15 min)

M. Poirier demande si le calcul des frais de scolarité va être bientôt complété. M. Millette dit que la responsable est en train de finaliser les états de compte et que c'est une tâche qui va être complétée avant la fin novembre; il ajoute qu'on va être flexible et qu'on ne va pas attendre que ça soit payé avant Noël.

M. Poirier félicite l'école, la gestion, la direction, les enseignants, bref l'ensemble des membres de l'ESMR, parce que tout le monde travaille ensemble, en collaboration et en équipe; il dit que, dans la communauté, on entend dire qu'ils sont surpris d'apprendre que l'ESMR évolue dans un milieu défavorisé.

05. CORRESPONDANCE, COMMUNICATIONS ET MOT DU PRÉSIDENT (34 min)

(I)

L'écran à l'école / La question est posé de savoir si le ministre a envoyé les résultats d'une consultation menée à ce sujet et s'il a précisé ce qu'il voulait faire. La direction répond que la consultation est terminée et qu'il va y avoir une période de réflexion après laquelle il va émettre des recommandations.

Un membre explique en quelques mots que la lettre du ministre parle du défi que représente l'utilisation des écrans et constitue une invitation à nous faire réfléchir à ce sujet. Il demande aussi s'il y a eu des comités au niveau de l'école concernant ce point.

M. Millette signale qu'il y a eu des membres du personnel qui ont évoqué l'idée d'interdire le téléphone cellulaire dans l'école, l'année prochaine; de plus, il mentionne qu'il y a un comité qui s'est réuni et qui a dénombré plusieurs études sur le sujet, études qui ont été partagées avec les membres de l'équipe école. Il ajoute que lui, de son côté, il a communiqué avec la directrice de l'école d'Oka qui semble être la seule école au Québec qui a décrété l'interdiction du cellulaire.

La direction souligne que, lors de la prochaine assemblée générale, il y aura une période prévue pour échanger et discuter sur ce sujet et, s'il y a un vote et un résultat formulé comme équipe, l'école va se positionner là-dessus, mais que, pour l'adopter dans le code de vie, il va de soi que le conseil d'établissement sera toujours consulté : si le vote est négatif et contre l'interdiction, le tout s'arrêtera là et, si le vote est positif et si l'équipe école est pour l'interdiction, on va travailler sur un échéancier de consultation à plusieurs niveaux : les élèves et les membres du conseil d'établissement, tandis qu'une soirée d'information et de consultation à l'intention des parents sera aussi planifiée.

L'importance que les parents soient consultés à l'aide d'un sondage a été mentionnée. À ce propos, M. Millette dit que ça ne sera pas un sondage, mais plutôt un genre d'assemblée générale extraordinaire avec les membres du conseil d'établissement qui seront aussi là pour animer la rencontre. Il a réexpliqué l'ordre de consultation et de prise de décision.

M. Poirier souligne que c'est la seule école qui se préoccupe des enfants éprouvant des problèmes de jeux liés aux téléphones; il exprime sa satisfaction vis-à-vis cette initiative et ce service que les autres écoles n'ont pas.

Des mots de remerciement du président sont exprimés pour reconnaître le déploiement toujours en voie d'amélioration de l'équipe école qui envoie un beau message à la communauté, aux parents et aux élèves.

Une question pour savoir si l'école fait des vérifications d'adresse concernant l'inscription à l'école a été posée. La direction explique que l'école et le centre de services scolaire demandent deux preuves d'adresse pour inscrire un enfant.

06. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ DE PARENTS DU « COMITÉ DE PARENTS ») (5 min) (I)

Il y a une nouvelle conseillère-ressource.

Réouverture des inscriptions.

Recherche de bénévoles

Remerciement pour les familles légumes

07. RAPPORT DES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ) (10 min) (I)

7.01 M. Benoit Gratton, conseiller d'arrondissement à Verdun, est absent à cause d'un inconfort (la porte était barrée dehors); celui-ci voulait cependant mentionner qu'avec le projet citoyen, il va avoir un gym extérieur de construit à côté de l'école pendant l'automne **(5 min) (I)**

7.02 Madame Gabrielle Marleau-Lamontagne de Toujours-Ensemble

08. RAPPORT D'UN REPRÉSENTANT DES ÉLÈVES (5 min) (I)

Des activités ont été rapportées comme des formations, des analyses et des idées des élèves

La Semaine interculturelle.

Mention d'un sondage pour savoir les prochains projets qui vont être choisis.

La fête de Noël.

Un petit résumé de ce qui a été accompli lors de la fête de l'Halloween

09. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL (10 min) (I)

Des activités ont également été mentionnées : les activités qui s'en viennent, la fin d'étape, la remise de notes et la reprise d'examens

10. RÉGIE INTERNE (2 min) (D)

11. MOT DU DIRECTEUR, RAPPORTS ET RECOMMANDATIONS (I)

11.01 Demandes de sorties / voyages / levée de fonds (5 min) (D)

Liste des sorties 2024-2025

- Approbation des sorties présentées : proposée par Hala et Johanne seconde.
- Pour la sortie d'une journée à Univers Social le 21 février pour les groupes de sciences 2.0 et odyssee 4ème Secondaire : Sophie propose et Johanne seconde.
- Pour la sortie à Tadoussac « Je découvre mon Québec » du 18 au 21 : Pascal propose et Johanne seconde
https://docs.google.com/spreadsheets/d/142EO_bEqjCrTDTu4TLzNtv1IsnPI2BfpKDQXxBGpQl8/edit?usp=sharing

11.02 Retour sur la rencontre de parents du 21 novembre (5 min) (I)

La distribution des locaux sera ajustée pour la prochaine rencontre de parents.

11.03 Bilan annuel (budget 2023-2024) (10 min) (D)

Offrir le service aux élèves est la priorité.

Un résumé a été présenté au conseil d'établissement par la direction et une résolution a été proposée par Hala et secondée par Karim.

12. AUTRES SUJETS (5 min)

Veillez noter que les nouveaux membres des conseils d'établissement doivent suivre la formation qui est en ligne : cette formation est obligatoire; elle a été élaborée à leur intention par le ministère de l'Éducation. Cette formation est accessible sur le [site internet du ministère de l'Éducation](#).

13. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE (1 min)

(I)

► **Mardi 4 février 2025 à la bibliothèque à 18h30 /3^e séance**

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (1 min)

(D)

LE PRÉSIDENT, Monsieur Pascal Geneviève
